



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 39133

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la société Éditis. En janvier 2003, après l'annonce du rachat par le groupe Lagardère de Vivendi Universal Publishing, devenu Éditis, il avait alerté M. Francis Mer, alors ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, sur le risque de constitution d'un monopole dommageable pour toute la filière du livre francophone et l'ensemble de ses acteurs. Ce constat, entièrement partagé par la Commission européenne, au demeurant sensibilisée par l'action conjointe d'éditeurs indépendants (Actes Sud, Le Seuil, Gallimard, La Martinière), de libraires (syndicat de la librairie française), de lecteurs (cercle européen des lecteurs francophones) et d'associations de consommateurs (bureau européen des unions de consommateurs, UFC-Que Choisir, etc.), a contraint le groupe Lagardère à mettre en vente 60 % du périmètre d'Éditis incluant des maisons d'éditions renommées telles que Plon-Perrin, Nathan, Robert Laffont, Solar, Belfont, Le Robert, Les Presses de la Cité, etc. Au regard de la nécessité d'une vente en bloc permettant l'émergence d'un véritable numéro 2 de l'édition, quelques groupes (Eurazeo, Wendel Investissement, Média Participations) feraient montre d'un intérêt pour l'étude de la reprise d'Éditis dont l'estimation oscille au gré de données journalistiques. En tout état de cause, nos concitoyens aiment le livre et l'engagement de lecteurs et d'associations de consommateurs pour préserver la diversité et la qualité éditoriales, en empêchant la fusion totale entre le groupe Lagardère et Éditis, l'a amplement démontré. Nos concitoyens sont également particulièrement attachés à leur patrimoine littéraire et éditorial. Le succès des célébrations d'écrivains célèbres (Dumas, Sand, etc.) et le respect populaire porté à l'histoire de nos maisons d'éditions en témoignent. Dans le même temps, l'expertise et la compétence des salariés et cadres d'Éditis sont avérées, alors que nombre d'entre eux s'interrogent sur leur avenir professionnel qui, à nul doute, peut dépendre du choix du repreneur. Enfin, la qualité même des maisons d'éditions d'Éditis revendues par Lagardère, alors que ce groupe est déjà, via Hachette Livre, actionnaire unique ou majoritaire d'éditeurs prestigieux comme Calmann-Lévy (70 %), Fayard (100 %), Grasset (85 %), Lattès (100 %), etc. justifie la recherche d'un projet de rachat dont la réalisation favorisera également, et de façon optimale, le rayonnement culturel de la littérature et de l'édition francophones. C'est la raison pour laquelle, ayant été particulièrement attentif aux implications de l'ancien ministre de la culture dans ce dossier, il lui demande dans quelles mesures il serait favorable à une solution qui pourrait voir la constitution d'un actionnariat populaire adossé et associé aux salariés et cadres d'Éditis.

Texte de la réponse

Après examen du projet d'acquisition du groupe d'édition Éditis par le groupe Lagardère, la Commission européenne a autorisé l'opération à la condition que 60 % des actifs d'Éditis soient remis sur le marché. Parmi les candidats au rachat d'Éditis, c'est le groupe Wendel investissement qui a été retenu par le groupe Lagardère. La cession des actifs d'Éditis obéit à des règles fixées par la Commission européenne, dont les garanties financières présentées par les candidats à la reprise. A ce titre, la proposition du Cercle européen des lecteurs francophones de voir réuni un actionnariat populaire pour le rachat d'Éditis, adossé aux salariés et aux cadres de ce groupe, si elle est louable dans son principe, semblait avoir peu de chance de se réaliser. Le fait est que

les salariés d'Éditis n'en ont eux-mêmes pas pris l'initiative. En tout état de cause, c'est au groupe Lagardère qu'il revenait de choisir le repreneur d'Éditis. Le Gouvernement, pour sa part, sensible au devenir de prestigieuses maisons d'édition, a fait connaître son souci de voir privilégiée une solution qui garantisse la pérennité du groupe Éditis, ainsi que les équilibres entre les différents acteurs de la chaîne du livre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39133

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3388

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5104